



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Somme

**Circonscription de l'adjointe
au DASEN de la Somme**

Amiens, le 24 septembre 2020

Dossier suivi par :

Sébastien Carrez
Lise Marchal
cpdeps@ac-amiens.fr
03 22 71 25 20

20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Somme

à

Mesdames les directrices et
messieurs les directeurs d'école

s/c de mesdames les inspectrices
et messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale

Objet : Organisation des sessions d'agrément bénévoles en EPS

Au cours de chaque année scolaire se déroulent plusieurs sessions d'agrément en direction des adultes bénévoles qui souhaitent encadrer les activités natation, cyclisme et kayak au sein des écoles primaires du département.

Dans un souci évident d'organisation et de sécurité :

- il est impératif de procéder à l'inscription des adultes bénévoles sur la base BAIE. Vous avez jusqu'à l'heure de début de la session pour effectuer cette inscription.
Toute personne qui se présentera à une session d'agrément sans avoir été inscrit au préalable ne pourra passer les épreuves et ne pourra donc pas être agréée.
A l'issue de la session, les conseillers pédagogiques départementaux en EPS procéderont à la validation des résultats sur la base.
La directrice ou le directeur devra ensuite procéder à la demande d'agrément sur la base BAIE. Cet agrément sera valable pour les 5 années scolaires à venir.

Il est impératif de préciser aux parents se rendant à un agrément cyclisme qu'ils doivent venir avec leur matériel (vélo en bon état, casque, gilet).

Il est de plus nécessaire d'informer les candidats quant aux attendus des épreuves de passation des agréments :

- en natation, la première épreuve consiste à enchaîner une entrée dans l'eau (saut ou plongeon) et un 50 m (25 m en nage ventrale, 25 m en nage dorsale). La deuxième épreuve consiste à aller chercher un objet à 1,80 m – 2 m de profondeur, départ dans l'eau ;
- en cyclisme, l'épreuve consiste à vérifier la capacité des adultes à encadrer un groupe de personnes (répartition des rôles) sur un parcours de 15 à 20 Kms ;
- en kayak, l'épreuve consiste à vérifier la capacité des adultes à se déplacer en marche avant, en marche arrière, à une intervention rapide sur une vingtaine de mètres et sur une mise à l'eau.

Toutes ces parties pratiques seront précédées d'une partie théorique dans laquelle seront rappelés les textes en vigueur, les obligations des personnes agréées ainsi que leurs droits.

Le calendrier des sessions d'agrément ainsi qu'un courrier type invitant les parents à une session sont disponibles sur le site EPS 1 de la Somme à l'adresse suivante : <http://eps.dsden80.ac-amiens.fr/004-agrements.html>

En cas de demande d'informations complémentaires, vous pouvez vous adresser au conseiller pédagogique en charge du dossier EPS de votre circonscription.



Gilles NEUVIALE